



1. **L'Office du Tourisme de Couvin** organise la seconde édition du concours « **Ma petite maison féérique** »

2. Ce concours est ouvert à **tous : habitants de la région ou touristes, enfants ou adultes, pour une association, une classe ou à titre privé**. Attention : Une création par foyer, institution ou organisme sera prise en compte.

3. **L'objectif de ce concours est d'agrémenter le Fairy Trail** des Fonds de l'Eau à Pesche avec les talents de chacun, venus d'ici et d'ailleurs. Fairy trail késako ? C'est un parcours féérique à découvrir à pied.

4. Plusieurs thématiques sont proposées dans le cadre de ce concours, correspondant aux différents mondes du Fairy Trail :

- **maisons de fées (couleurs vives, fleurs, papillons ...)**
- **maisons de sorcières (couleurs sombres, animaux de la nuit, magie noire (Harry Potter))**
- **maisons du petit peuple de l'eau (algues, coraux, poissons, sirènes ...)**
- **maisons de nutons (bâtiment fonctionnel : moulin, boulangerie, brasserie, avec une hauteur de porte de 3 à 5 cm)**
- **maisons de lilliputiens musiciens (notes de musique, instruments hauteur maximum de 15 cm)**
- **maisons oniriques (créatures imaginaires, maison du futur, espace, rêve,...)**

Attention pour être recevables **toutes ces maisons devront être durables dans le temps** (ne pas utiliser des matériaux qui ne résistent pas aux intempéries : pas de plâtre, carton, bois aggloméré,...) et seront réalisées avec un maximum d'éléments naturels.

Les maisons réalisées devront évoquer **au moins l'une des 6 thématiques citées ci-dessus**. Elles ne devront **pas excéder les dimensions suivantes** (30*20*20cm)

5. Ce concours est ouvert **du 22/02/2025 au 06/04/2025** inclus.

6. Chaque participant doit absolument **s'inscrire par mail à l'adresse suivante : info@tourismecouvin.be** en indiquant ses coordonnées et en joignant une photo de sa création. Il devra également déposer sa création au plus tard le **06/04/2025** avant 16h dans les locaux de l'Office du Tourisme, rue de la Falaise 3 à Couvin.

7. Le participant accepte de **donner sa création à l'Office du Tourisme en vue de l'aménagement de son Fairy Trail** et permet que la **photo de sa création soit diffusée sur les réseaux sociaux de l'Office du Tourisme de Couvin** sans que les coordonnées (adresse, nom) y soient mentionnées.



8. En outre, l'Office du Tourisme s'engage autant que possible à veiller à la pérennité de chacune de ces petites maisons en les désinstallant après les vacances d'automne et en les restaurant pour qu'elle puisse perdurer aussi longtemps que possible.

9. Les gagnants seront sélectionnés sur base d'une moyenne effectuée à partir de l'obtention de trois résultats définis comme suit :

- le vote de l'équipe interne de l'Office du Tourisme (la directrice de l'Office du Tourisme et son équipe (Maryse, Wendy, Inge) (10 points)
- le vote d'un jury extérieur composé de 2 personnes du domaine culturel et/ou artistique (10 points)
- le vote par nombre de « likes » sur la photo publiée sur notre page facebook. ((nombre de likes obtenus sur la photo/somme totale du nombre de likes obtenus par l'ensemble des participants)*10)

10. Les 4 meilleurs scores se verront récompenser. Une remise des prix est prévue le 3 mai sur le Fairy Trail de Pesche. Chaque participant aura ainsi l'occasion de découvrir l'ensemble des créations réalisées dans le cadre de ce concours et se verra remettre un bon de réduction pour l'une des activités gérées par l'Office du Tourisme ainsi qu'un souvenir aux couleurs du Fairy Trail. **Les gagnants seront contactés par l'Office du Tourisme selon leur rang. Ils se verront offrir un package cadeau composé, d'entrées à l'Escape Game ou au jeu d'enquête de l'Aquascope et/ou des bons pour le mini-golf de Nismes et/ ou des bons pour les barques de Nismes et/ou des entrées au château de Chimay et une balade avec un âne d'Etats d'ânes et/ou des entrées à l'Espace Chimay et/ou des entrées à l'Ecomusée du Viroin et/ou des entrées à l'Espace Arthur Masson.**